



CONSEIL MUNICIPAL D'ESCAUDES
Procès-Verbal complet de la réunion du 7 août 2023

L'an deux mille vingt trois, le sept août à dix huit heures, le Conseil Municipal d'ESCAUDES, s'est réuni, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe MONNIER, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux :	11
Nombre de Conseillers présents :	09
Nombre de procurations :	00

Étaient présents : Mme CHANCELLE Marie-Ange, M. DAUDET Bernard, Mme ELISSALDE Fanny, Mme LANZONI Elisabeth, M. MERLO Philippe, M. MONNIER Philippe, Mme PUJOLS Hélène, M. RIOLLOT Yves, M. TULARS Bernard.

Étaient absentes : Mme DE MORAES BILLET Céline, Mme MEYER Catherine.

Date de convocation : 03/08/2023

Secrétaire de séance : Mme PUJOLS Hélène

Début de séance : 18h 00

A L'ORDRE DU JOUR :

I – COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 3/08/23

M. le Maire fait le compte rendu de la réunion de la Commission de Sécurité du 03/08 avec les services de la Sous-Préfecture, les pompiers et la gendarmerie.

La dernière version de la convention de partenariat pourra être signée.

- ❖ Pour l'eau il y a deux solutions :
 - soit la citerne de la commune
 - soit le camion des pompiers.

Les personnes déléguées pour l'eau seront Yves RIOLLOT et l'agent technique de la Commune.

- ❖ Il faudra déterminer un périmètre de sécurité au camping.
- ❖ Une assurance devra être prise par l'association pour le barnum.
- ❖ Gendarmerie : il faudra sécuriser l'espace entre le site et le camping avec le pont ; la commune fournira des barrières (empruntées à Bazas et Captieux) pour sécuriser la route et remettra l'éclairage public durant la période du 24 au 28 août.
- ❖ L'association dispose d'environ 50 bénévoles mais il est demandé en plus, deux vigiles assermentés.

- ❖ Un compteur de chantier sera nécessaire pour éclairer le site + un compteur ou groupe électrogène pour le parking.
- ❖ L'association devra fournir des éthylotests en nombre suffisant.
- ❖ Un poste de sécurité avec la sécurité civile devra être installé.
- ❖ Des sanitaires seront installés au camping.
- ❖ Les animaux seront interdits sur le site durant le festival.

Une participation financière de la Commune est demandée par NOUTIC'ZIK : il faut d'abord évaluer l'apport de la commune au festival puis l'association devra demander officiellement une aide financière, ce qui génèrera une délibération.

II – RESTAURANT L'SCAUDAIS

L'ouverture est envisagée fin août, début septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00

Le/La Secrétaire de Séance,
H. PUJOLS



Le Maire,
Ph. MONNIER



Affiché le 09/10/2023 et mis en ligne sur www.escaudes.fr